



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.761**

Séance publique du

11 juillet 2011

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110711-16177- DE-1-1_0
Date de signature : 13/07/11
Date de réception : mercredi 13 juillet 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRASMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

OBJET : AVENANT N°1 - MARCHE DE TRAVAUX ET INSTALLATION DES AUTOMATISMES N°A10-054 - AVENANT N°1 PORTANT MODIFICATION DU BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES PAR AJOUT DE PRIX NOUVEAUX.

Le 11/07/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 5 juillet 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Reine MERGER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Chantal DAVENNE, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Michelle EINAUDI, M. Gérard BRAMOULLÉ à M. Victor TONIN, Mme Danièle BRUNET à M. Francis TAULAN, M. Maurice CHAZEAU à M. Helliot BRAMI, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, M. Laurent DILLINGER à M. Stéphane PAOLI, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Jean CHORRO, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, M. Christian PEREZ à M. Jean-Marc PERRIN, Mme Danielle SANTAMARIA à Mme Charlotte BENON

Excusés sans pouvoir :

Mme Sylvaine DI CARO, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Françoise TERME

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11/07/11

RAPPORTEUR : M. Jean CHORRO
CO-RAPPORTEUR(S) : M. Stéphane PAOLI

Politique Publique : AMELIORATION DE LA CIRCULATION ET DE LA MOBILITE
URBAINE

OBJET : AVENANT N°1 - MARCHE DE TRAVAUX ET INSTALLATION DES
AUTOMATISMES N°A10-054 - AVENANT N°1 PORTANT MODIFICATION DU
BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES PAR AJOUT DE PRIX NOUVEAUX. - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Par délibération n° 2010-998 du 4 octobre 2010, vous avez autorisé Madame le Député Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer le marché concernant les travaux et installation des automatismes avec la société E.G.E. BERANGER domiciliée à la PENNE sur HUVEAUNE et mandataire du groupement BERANGER/VIDAL.

Pour mémoire, il s'agit d'un marché de travaux à prix unitaires, d'une durée initiale de un an, du 1^{er} au 31 décembre 2011, reconductible de manière expresse trois fois un an. C'est un appel d'offres ouvert passé en application des articles 33, alinéa 3 et 57 à 59 du Code des marchés publics. Il suit les dispositions de l'article 77 du Code des marchés publics relatif aux marchés à bons de commande le montant minimum pour chaque période est fixé à 60 000 euros hors taxes.

Les travaux de piétonisation initiés postérieurement à la date de notification du marché induisent de nouveaux besoins techniques.

Il s'agit de compléter le bordereau de prix unitaires existants par l'ajout de deux nouveaux articles, notés comme suit :

Réf.	Désignation	Unités	Prix Unitaire € . H.T
	Rubrique H Câbles et raccordements		
H033	Ce prix rémunère la fourniture de fibres optiques monomodes 6 brins, y compris toutes sujétions et aléas	mètre linéaire	0,75

H034	Ce prix rémunère la fourniture de fibres optiques monomodes 12 brins, y compris toutes sujétions et aléas	mètre linéaire	0,90
------	---	----------------	------

Ce projet est conforme aux dispositions de l'article 20 du Code des marchés publics relatives à l'économie du marché et a obtenu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie en séance le 26 mai 2011. Le montant estimatif des prestations détaillées dans le projet d'avenant est d'environ 4 000 € HT, soit une augmentation d'environ + 6,66 % par rapport à l'estimation initiale pour la période considérée sur le montant minimum annuel du marché.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** : l'avenant n° 1 du marché n° A10-054 portant sur les travaux et installation des automatismes.
- **AUTORISER** : Madame le Député Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à le signer, ainsi que tout document s'y rapportant.

**2011.761 - AVENANT N°1 - MARCHE DE TRAVAUX ET INSTALLATION DES
AUTOMATISMES N°A10-054 - AVENANT N°1 PORTANT MODIFICATION DU
BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES PAR AJOUT DE PRIX NOUVEAUX.**

Présents et représentés	: 40
Présents	: 29
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 40
Pour	: 40
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 juillet 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

VILLE D'AIX EN PROVENCE
Direction Générale des Services techniques
DIRECTION ADJOINTE DES SERVICES TECHNIQUES
ENVIRONNEMENT URBAIN & GRANDS TRAVAUX

DEPARTEMENT INFRASTRUCTURES
DIRECTION CIRCULATION

MARCHE DE TRAVAUX ET INSTALLATION DES AUTOMATISMES

MARCHE N° A10-054
TITULAIRES : GROUPEMENT BERANGER / VIDAL – SOCIETE BERANGER
MANDATAIRE

AVENANT N°01
PORTANT MODIFICATION DU BORDEREAU DE PRIX UNITAIRE PAR AJOUT DE PRIX
NOUVEAUX

ANNEXE : BORDEREAU DE PRIX ACTUALISE

I – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ INITIAL

1.1 – Identification du marché

Marché n° A10-054 notifié le 16 octobre 2010 au groupement BERANGER / VIDAL – Société BERANGER mandataire – 12 avenue Claude Antonetti – BP 37 – 13713 LA PENNE SUR HUVEAUNE CEDEX

Objet et forme du marché : Appel d'offres ouvert passé en application des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code des marchés publics. Il suit les dispositions de l'article 77 du Code des marchés publics relatif aux marchés à bons de commande. Le seuil minimum est fixé à 60 000€ HT pour la période initiale du marché et pour chaque période de reconduction, sans seuil maximum.

Durée du marché :

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an, du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011. Il peut être reconduit par périodes successives de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 an(s), sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2014.

Nature du marché :

Marché de travaux et d'installation des automatismes.

1.2 – Identification de la personne publique contractante et du titulaire :

Le marché ci-dessus mentionné a été conclu entre :

- D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par son Maire-Adjoint Délégué aux marchés publics, Monsieur M. CHAZEAU, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération du conseil municipal n°2010-998 du 4 octobre 2010.
- D'autre part, le groupement BERANGER / VIDAL – Société E.G.E. NOEL BERANGER mandataire - SIREN 072 802 689 et domiciliée - 12 avenue Claude Antonetti – BP 37 – 13713 LA PENNE SUR HUVEAUNE CEDEX, représentée par M. BERANGER Alexandre, Cogérant - mandataire du groupement.

II – OBJET DE L'AVENANT N°1 :

ARTICLE 1 : MODIFICATIONS DU CONTRAT INITIAL -

Le présent avenant n°1 a pour objet l'ajout de prix nouveaux dans le bordereau de prix du marché initial.

Suite aux travaux de piétonisation initiés postérieurement à la date de notification du présent marché, il convient d'ajouter les articles suivants à la rubrique H (Câbles et raccordements) :

Réf.	Désignation	Unités	Prix Unitaire €. H.T
H033	Rubrique H Câbles et raccordements Ce prix rémunère la fourniture de fibres optiques monomodes 6 brins, y compris toutes sujétions et aléas	mètre linéaire	0,75
H034	Ce prix rémunère la fourniture de fibres optiques monomodes 12 brins, y compris toutes sujétions et aléas	mètre linéaire	0,90

ARTICLE 2 : PAIEMENT –

Les dépenses ayant trait au présent avenant seront imputées sur les crédits affectés au compte 90822 2151 3356.

Les sommes dues par la Ville d'Aix-en-Provence, en règlement des prestations effectuées dans le cadre du marché A10-054 désigné au chapitre I, seront versées au crédit du compte ouvert au nom du groupement auprès de BNP PARIBAS MEDITERRANEE EST sous les références :

Code banque 30004 – Code agence 02811 – Compte 00010287982 – RIB 83 – IBAN FR76 3000 4028 1100 0102 8798 283.

ARTICLE 3 : AUTRES CLAUSES -

Toutes les clauses du marché désigné au chapitre 1 demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

III – SIGNATURE DES PARTIES

Nom et qualité du signataire

Pour la Ville d'Aix-en-Provence

Mr Maurice CHAZEAU
Maire-Adjoint
Délégué à l'inspection générale des services,
aux Marchés Publics,
aux Délégations de Services Publics et à
la Communication des Actes Administratifs

Fait à

Le

(cachet de la société)

Fait à Aix-en-Provence,
Le